



CP 224 SECTEUR EMPLOYÉS NON-FERREUX

INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE À PARTIR DU 20240501 (+2,83%)

Chômage temporaire: montant à partir du 1^{er} mai 2024

- raisons économiques:

	Jour	Équipe
1-18 jours	€ 10,21	€ 12,15
19-36 jours	€ 13,86	€ 17,03
37-54 jours	€ 17,71	€ 21,95
À partir de 54 jours	€ 21,41	€ 26,84

- vacances annuelles:

€ 7,46 / jour pendant 4 semaines.

- force majeure:

€ 10,21 / jour pendant 4 semaines.